

ses enfants (1). Elle est propre à la petite église de Notre-Dame-des-Anges, à Assise et appelée Portioncule. Mais la bonté des papes l'a communiquée à un grand nombre d'autres églises, en particulier à celles des PP. Franciscains. Plusieurs de nos églises paroissiales ainsi que quelques chapelles de communauté en jouissent, par indult renouvelable tous les 5 ans. Cette indulgence est fixée au 2 août et est applicable aux âmes du purgatoire. Elle offre cette avantageuse particularité de

(1) On peut dire que primitivement cette indulgence plénière a été accordés par notre Seigneur lui-même. Voici en quelles circonstances. Un jour, au commencement d'octobre de l'an 1216 (ou 1221), saint François d'Assise fut favorisé d'une apparition de Jésus-Christ de la sainte Vierge et d'une multitude d'esprits célestes. Obéissant sans doute à une inspiration divine, le saint en profita pour demander à notre Seigneur, par l'entremise de Marie, de vouloir bien accorder une indulgence plénière pour tous les chrétiens qui, repentants et confessés, visiteraient la petite église de Sainte-Marie-des-Anges, ou de la Portioncule qui lui était très chère parce qu'elle était le berceau de son ordre et qu'il y avait reçu les grâces les plus signalées. Notre-Seigneur accorda, à François la faveur demandée, à condition toutefois qu'il en obtiendrait la confirmation du souverain Pontife, ce qui eut lieu.

Mais cette révélation ne fixait pas le jour auquel se gagnerait cette indulgence ni ne l'accordait à perpétuité. Deux ans plus tard, sur la volonté de Jésus-Christ manifesté à son saint serviteur dans une seconde apparition, le pape, la fixa au 2 août, jour anniversaire de la Dédicace de ce sanctuaire. En même temps il l'accorda à perpétuité. Il n'était pas encore exigé de communier, ni de prier aux intentions du souverain Pontife. Pendant 250 ans, cette indulgence ne se gagna qu'en cette église. Mais après ce laps de temps, les papes l'étendirent à quelques églises franciscaines, puis définitivement à toutes. Ce fut alors qu'il exigea la communia et la prière pendant la visite. Ce n'est que plus tard encore que cette indulgence fut déclarée applicable aux défunts.

Le nom de Portioncule (qui n'a aucun rapport avec l'indulgence, signifie " petite portion " et) vient d'une petite villa contiguë à la chapelle de Notre-Dame-des-Anges et qui avait été donnée à saint François d'Assise par les Bénédictins. Cette petite chapelle est actuellement renfermée dans une grande et belle église élevée à la dignité de basilique patriarchale.